

Guide concernant l'avis établissant l'adresse du siège et la liste des administrateurs

Le formulaire *Avis établissant l'adresse du siège et la liste des administrateurs* (RE-301) s'adresse à toute société par actions qui désire joindre un tel avis à ses statuts en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, c. S-31.1), ci-après appelée *LSA*.

Ce formulaire doit être rempli à l'écran ou dactylographié de façon à ce qu'il soit lisible et prêt à être reproduit.

Note : Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez joindre une ou plusieurs feuilles additionnelles à celui-ci. Dans le haut de chaque feuille additionnelle, inscrivez le nom de la société, le titre du formulaire ainsi que le numéro de la section.

Au lieu de remplir ce formulaire, vous pouvez produire une demande de statuts, laquelle vous permettra de produire l'avis établissant l'adresse du siège et la liste des administrateurs. Vous pouvez produire une telle demande à l'aide des services en ligne disponibles à Quebec.ca.

Protection des renseignements personnels

Certaines des informations à fournir dans ce formulaire sont des renseignements personnels. Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement dans le cadre de cette demande. L'accès aux renseignements personnels est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions.

Vous avez le droit d'être informé des renseignements personnels que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

L'avis établissant l'adresse du siège et la liste des administrateurs est requis, conformément aux dispositions de la *LSA*, lors de la production

- des statuts de constitution;
- des statuts de fusion ordinaire;
- des statuts d'arrangement;
- des statuts de continuation.

Il doit être signé, selon le cas, par l'un des signataires des statuts de constitution, des statuts de fusion, des statuts d'arrangement ou des statuts de continuation.

Le formulaire n'a pas à être produit lorsque la déclaration initiale prévue par la Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, c. P-44.1), ci-après appelée *LPLE*, est jointe aux statuts de constitution, de fusion ordinaire, d'arrangement ou de continuation d'une société. Il n'a pas à être produit non plus lorsque la personne morale issue d'une fusion simplifiée conserve le numéro d'entreprise du Québec, ci-après appelé *NEQ*, d'une société fusionnante déjà immatriculée au registre des entreprises, ci-après appelé *registre*, conformément à la *LPLE*, ou lorsque la personne morale faisant l'objet d'une continuation est déjà immatriculée au registre conformément à cette même loi. Dans ces deux cas, la personne morale devra plutôt produire une déclaration de mise à jour prévue par la *LPLE* pour signaler, s'il y a lieu, les changements concernant l'adresse de son siège, la composition de son conseil d'administration ou toute autre information devant être déclarée et mise à jour conformément à cette loi.

Pour plus d'information sur les dispositions légales concernant la production de l'avis, référez-vous aux textes de la *LSA* ainsi que de la *LPLE* et consultez un conseiller juridique au besoin.

Instructions relatives au formulaire¹

1 Nom de la société par actions

Inscrivez le nom de la société en français et, s'il y a lieu, la ou les versions du nom de la société dans une autre langue que le français, tels qu'ils figurent dans les statuts qui accompagnent l'avis établissant l'adresse du siège et la liste des administrateurs.

Si vous avez demandé une désignation numérique pour tenir lieu de nom, cochez la case prévue à cet effet.

2 Adresse du siège

Inscrivez l'adresse complète du lieu au Québec où sera situé le siège de la société.

3 Liste des administrateurs

Inscrivez le nom de famille, le prénom et l'adresse du domicile d'au moins un administrateur qui agira comme premier administrateur ou comme administrateur provisoire de la société.

Tarifs et modalités de paiement

La production de l'avis établissant l'adresse du siège et la liste des administrateurs est gratuite.

Envoi du formulaire

Cet avis doit être joint aux statuts requis par la LSA. Le tout doit être transmis par la poste à l'adresse suivante :

Registraire des entreprises

Services Québec

C. P. 1153, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 9B3

À la suite de la demande

Le Registraire des entreprises, ci-après appelé *Registraire*, déposera l'avis établissant l'adresse du siège et la liste des administrateurs au registre.

Il incombe aux intéressés de vérifier la légalité et l'exactitude du contenu de l'avis transmis au Registraire. Ils doivent également vérifier les informations concernant la société qui figurent au registre à [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Notez qu'un changement d'adresse du siège ou des changements relatifs aux coordonnées des administrateurs ou à la durée de leur mandat doivent être signalés au Registraire. Vous devez alors produire une déclaration de mise à jour en vertu de la LPLE. Si un changement survient concernant le nombre fixe ou les nombres minimal et maximal d'administrateurs, vous devez produire des statuts de modification en vertu de la LSA.

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, visitez Quebec.ca.

Vous pouvez en tout temps y consulter le dossier de la société à l'aide de son NEQ.

1. Notez que la numérotation correspond à celle du formulaire RE-301.